



**CONSEIL DE QUARTIER
DE NOTRE-DAME-DES-
LAURENTIDES
RAPPORT ANNUEL 2019**

Mon quartier

j'y vis... j'y vois !



CONSEIL DE QUARTIER

RAPPORT ANNUEL 2019

CONSEIL DE QUARTIER
DE NOTRE-DAME-DES-LAURENTIDES

Le 10 février 2020

TABLE DES MATIÈRES

1. Mot du président	3
2. Composition du conseil d'administration	4
3. Limites du quartier	5
4. ASSEMBLÉES du conseil de quartier	6
5. CONSULTATIONS PUBLIQUES	7
6. Informations et activités réalisées en 2019	11
7. RÉPONSES À NOS RÉOLUTIONS	16
8. Conclusion	18
9. Plan d'action 2019	18
10. Bilan et états financiers au 31 décembre 2019.....	19
ANNEXE	23

1. MOT DU PRÉSIDENT

Voici le rapport annuel du conseil de quartier Notre-Dame-des-Laurentides pour l'année 2019. Il résume les échanges tenus lors des assemblées mensuelles et mentionne certaines activités.

Le conseil d'arrondissement de Charlesbourg a adressé quatre demandes d'opinion durant l'année 2019 auprès du conseil de quartier. Ce rapport vous les présente.

Depuis longtemps, les conseils de quartier se plaignent de ne pas avoir de retour sur les résolutions envoyées aux autorités municipales. Il s'avère que durant les derniers mois de l'année 2019, le CQNDL a eu plusieurs réponses à ses résolutions. Ce rapport vous les mentionne.

Notons également qu'année après année, la qualité des cours d'eau, le souci de l'environnement, l'amélioration du réseau de transport en commun et la sécurité routière et piétonnière retiennent constamment l'attention des membres.

Par ailleurs, soulignons que les administratrices et les administrateurs du conseil font du bénévolat en donnant de leur temps et de leur énergie. Ils informent les représentants de la Ville des préoccupations et des souhaits de leurs concitoyens car c'est le but premier de leur mandat.

De plus, ils sont sollicités par la Ville de Québec à donner leur opinion sur ce que la Ville appelle «Vision de...» et «Stratégie de...» portant sur des sujets variés : la culture, l'agriculture urbaine, l'habitation, la sécurité routière, les arbres, le patrimoine, la participation publique, le déneigement, les matières résiduelles, les sources d'eau potable, la mise en valeur des rivières, le réseau structurant de transport en commun,... De quoi avoir le tournis.

Notre conseiller municipal du district des Monts, M. Patrick Voyer, nous accompagne aux séances et fait le lien avec le conseil d'arrondissement de Charlesbourg. Son écoute et les informations qu'il nous donne sont grandement appréciées. La présence des conseillers (-ères) en consultations publiques de la Ville nous apporte une aide précieuse et M^{me} Francine Lafrenière, secrétaire de soutien, nous offre toujours un travail exceptionnel.

Enfin, le conseil de quartier reçoit régulièrement des informations de la part du Regroupement des conseils de quartier de la ville de Québec.

Merci à toutes ces personnes qui se dévouent pour la cause citoyenne.

Michel Lambert
Président

2. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Michel Lambert, président (janvier à décembre 2019);
- Kim Girard, vice-présidente (janvier à décembre 2019);
- Jacques Turgeon, trésorier (janvier à décembre 2019);
- Pierre Bégin, secrétaire (janvier à décembre 2019);
- Jocelyn Simoneau, administrateur (janvier à décembre 2019);
- Mathieu R. Lortie, administrateur coopté (janvier à septembre 2019);
- Nathalie Racicot, administratrice (octobre à décembre 2019);
- Denis Demers, administrateur coopté (novembre à décembre 2019);
- Mélanie Guilmette, administratrice cooptée (décembre 2019).

M. Patrick Voyer, conseiller municipal du district des Monts, siégeait pendant toute l'année 2019, mais sans droit de vote.

M^{me} Hélène St-Pierre, conseillère en consultations publiques à la Ville de Québec, a assuré le soutien technique et informatif auprès du conseil d'administration de janvier à novembre 2019. M. Ernesto Salvador Cobos a pris la relève en décembre 2019.

M^{me} Francine Lafrenière, en tant que secrétaire de soutien, a assumé la rédaction des procès-verbaux et autres rapports des réunions du conseil d'administration en 2019 ainsi que le suivi du tableau des résolutions adoptées par le conseil depuis 2016.

* * * *

Adresses Internet utiles (enfoncer la touche Ctrl et cliquer sur le lien)

Site de la ville de Québec : <https://www.ville.quebec.qc.ca/>

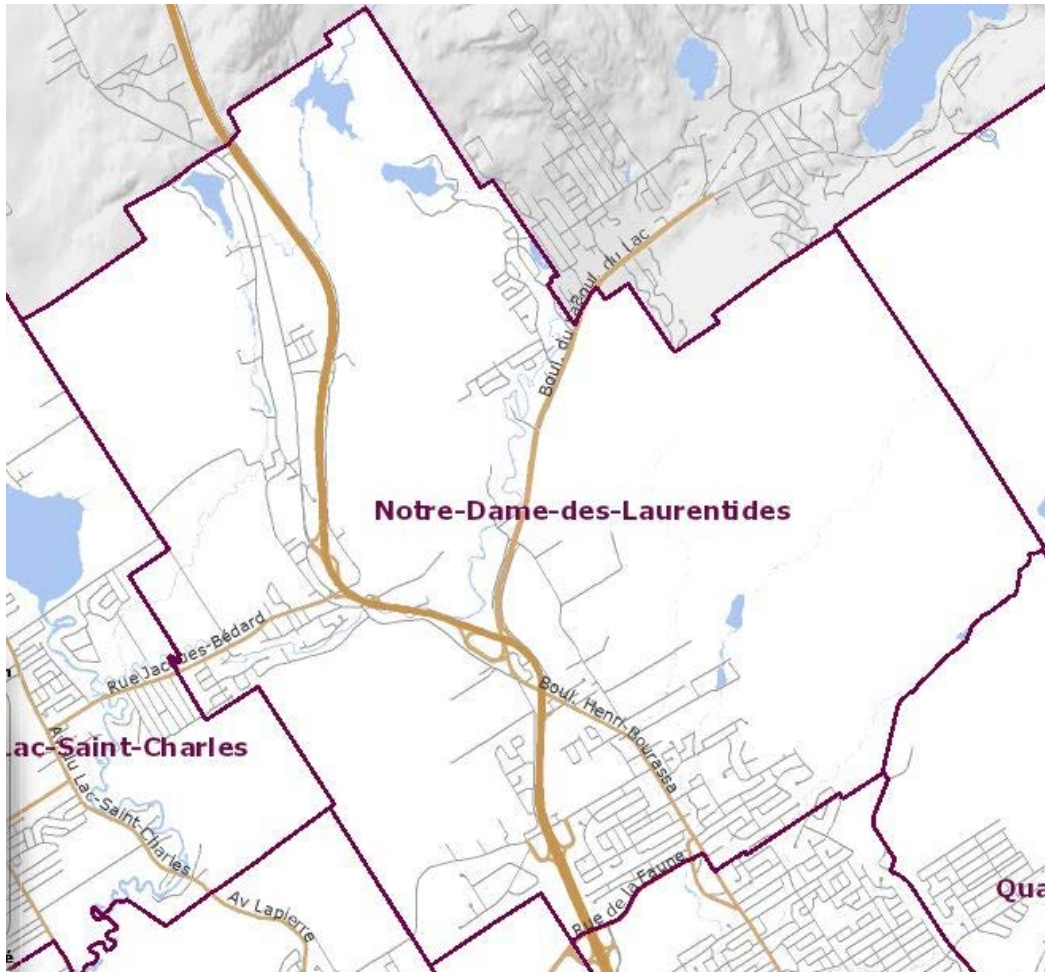
Site du conseil d'arrondissement de Charlesbourg :
<https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/gouvernance/conseils-arrondissement/charlesbourg/index.aspx>

Site du conseil de quartier Notre-Dame-des-Laurentides :
https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/conseils_quartier/notredamelaurentides/index.aspx

Adresse de courriel du conseil de quartier Notre-Dame-des-Laurentides :
Conseilquartier.notre-dame-des-laurentides@ville.quebec.qc.ca

3. LIMITES DU QUARTIER

Les limites du territoire du conseil de quartier de Notre-Dame-des-Laurentides sont illustrées par la carte suivante :



Au nord-ouest : la rue Clément et le lac Fortier à la limite sud de la municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury

Au nord-est : la limite avec la municipalité du Lac-Beauport

À l'ouest : les limites avec les quartiers Lac-Saint-Charles et Saint-Émile

À l'est : la rivière des Roches et la limite avec l'arrondissement de Beauport

Au sud : la rue de la Faune, la rue des Santolines et le parc de la Montagne-des-Roches

Le quartier est traversé du sud au nord par l'autoroute Laurentienne.

N. B. : Un changement mineur est apparu en 2019 dans la limite sud-est pour éviter de couper en deux un petit quartier.

4. ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE QUARTIER

Séances du conseil de quartier de Notre-Dame-des-Laurentides en 2019	
9 janvier 2019**	5 juin 2019
6 février 2019	4 septembre 2019**
6 mars 2019**	3 octobre 2019
3 avril 2019 (AGA)*	6 novembre 2019
1 ^{er} mai 2019	4 décembre 2019

*AGA : Assemblée générale annuelle

**Réunions annulées

Notes :

- Les assemblées de janvier, mars et septembre ont été annulées faute de quorum.
- Une courte assemblée a été tenue immédiatement après l'assemblée générale annuelle (AGA) pour l'adoption de résolutions en attente.

5. CONSULTATIONS PUBLIQUES

Au cours de 2019, quatre demandes d'opinion ont été adressées aux membres du conseil de quartier de la part du conseil d'arrondissement de Charlesbourg afin de connaître l'avis des administrateurs (-trices) sur des projets de modification à la réglementation sur l'urbanisme.

Première demande d'opinion.

**Demande d'opinion au conseil de quartier
sur le Projet de modification au Règlement modifiant le Règlement
de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme relativement à
la zone 41043Cb, R.C.A.4V.Q.155.**

Consultation publique

Assemblée tenue le 6 février 2019 au Chalet Notre-Dame-des-Laurentides, 55, rue Moïse-Verret, Arrondissement de Charlesbourg.
6 citoyens ont assisté à cette assemblée.

Objet de la demande :

Le projet de règlement présenté propose de renommer la zone 41043Cb en zone 41043Mb.
Il vise à transformer la zone commerciale en zone mixte en autorisant pour un bâtiment isolé, un maximum de trois logements pour un usage de groupe H1 logement. La zone 41043Cb est située de part et d'autre de la rue Jacques-Bédard, est délimitée à l'ouest par l'avenue de la Rivière-Jaune et à l'est par le boulevard Talbot. Parmi les sept bâtiments qui composent cette zone, cinq sont d'usage résidentiel, un est d'usage commercial et un est mixte commercial - résidentiel.

Recommandation du conseil de quartier :

À L'UNANIMITÉ, LES MEMBRES DU CONSEIL DE QUARTIER DE NOTRE-DAME-DES-LAURENTIDES RECOMMANDENT À LA VILLE DE QUÉBEC D'ADOPTER LE PROJET DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG SUR L'URBANISME RELATIVEMENT À LA ZONE 41043CB, R.C.A.4V.Q.155.

Deuxième demande d'opinion.

Demande d'opinion au conseil de quartier sur le Projet de modification au Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme relativement à la zone 41028Ha, R.C.A.4V.Q.159.

Consultation publique

Assemblée tenue le 1^{er} mai 2019 au sous-sol de l'église Saint-Pierre-aux-Liens, 4205, rue des Roses (entrée B), Arrondissement de Charlesbourg.

14 citoyens ont assisté à cette assemblée.

Objet de la demande :

Le projet de modification présenté propose d'assouplir les normes d'aménagement des aires de stationnement en cour avant afin de permettre aux véhicules d'accéder au boulevard en marche avant. Il vise notamment à ajouter l'article 644.0.1 à la grille de spécifications de la zone 41028Ha. Cette nouvelle réglementation autoriserait une aire de stationnement de 12 mètres de largeur après les 6 premiers mètres du terrain (marge avant minimale) et ne limiterait plus l'empiètement en façade.

Recommandation du conseil de quartier :

À L'UNANIMITÉ, LES MEMBRES DU CONSEIL DE QUARTIER DE NOTRE-DAME-DES-LAURENTIDES RECOMMANDENT À LA VILLE DE QUÉBEC D'ADOPTER LE PROJET DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG SUR L'URBANISME RELATIVEMENT À LA ZONE 41028HA, R.C.A.4V.Q.159, TEL QUE PRÉSENTÉ CE 1^{er} MAI 2019, sous les réserves suivantes:

- que les droits acquis soient respectés;
- qu'il y ait la possibilité d'assouplissement supplémentaire pour des cas particuliers ou hors normes.

Considérant que les lots le long du boulevard du Lac ont des dimensions très variables en profondeur et en largeur;

Considérant que plusieurs résidents possèdent des droits acquis avant la fusion avec la Ville de Québec;

Considérant que le boulevard du Lac possède quatre voies avec un terre-plein central;

Considérant la grande vitesse observée sur ce boulevard;

Considérant la proposition de la Ville de Québec d'assouplir les normes d'aménagement des aires privées de stationnement pour permettre l'accès sécuritaire au boulevard en marche avant.

Troisième demande d'opinion.

**Demande d'opinion au conseil de quartier
sur le Projet de modification au Règlement modifiant le Règlement
de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme relativement
aux zones 41054Ca, 41055Ha et 41144Ha, R.C.A.4V.Q.167.**

Consultation publique

Assemblée tenue le jeudi 3 octobre 2019, au 1365, avenue de la Rivière-Jaune, Arrondissement de Charlesbourg.

17 citoyens ont assisté à cette assemblée.

Objet de la demande :

Le projet de modification présenté vise à autoriser le groupe d'usage habitation C40 générateur d'entrepasage afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment accessoire et à autoriser une entreprise de déneigement. À cette fin, il est nécessaire d'agrandir la zone 41154Ca à même une partie de la zone 41144Ha.

Cette nouvelle réglementation prévoit aussi d'agrandir la zone 41054Ca à même une partie de la zone 41055Ha afin d'ajuster les limites à celles du lot 6258094. Le projet de modification vise également à autoriser le groupe d'usages habitation d'un seul logement afin de ne pas rendre dérogatoire le bâtiment résidentiel de l'entreprise de déneigement. La dominante de la zone commerciale serait aussi changée pour une zone mixte.

Recommandation du conseil de quartier :

À L'UNANIMITÉ, LES MEMBRES DU CONSEIL DE QUARTIER DE NOTRE-DAME-DES-LAURENTIDES RECOMMANDENT À LA VILLE DE QUÉBEC D'ADOPTER LE PROJET DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG SUR L'URBANISME RELATIVEMENT AUX ZONES 41054CA, 41055HA ET 41144HA, R.C.A.4V.Q.167, sous les réserves suivantes:

- ne pas agrandir la zone commerciale actuelle;
- limiter le bruit ambiant nuisible à la qualité du voisinage dans un quartier à majorité résidentielle.

Quatrième demande d'opinion.

**Demande d'opinion au conseil de quartier
sur le Projet de modification au *Règlement modifiant le Règlement
de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme relativement à
la zone 41125Ha, R.C.A.4V.Q.158 (Les sentiers du boisé, district des
Monts).***

Consultation publique

Assemblée tenue le mercredi 4 décembre 2019, au Chalet Notre-Dame-des-Laurentides, 55, rue Moïse-Verret, Arrondissement de Charlesbourg.

6 citoyens ont assisté à cette assemblée.

Objet de la demande :

Le projet de règlement présenté propose d'inclure à la grille de spécifications le fibrociment comme un nouveau matériau de revêtement extérieur dans un pourcentage minimal de 75 % pour tous les murs d'un bâtiment principal. Il s'agit plus spécifiquement d'ajouter le fibrociment dans la colonne « Tous Murs 75 % » de la ligne intitulée « Matériaux de revêtement » de la section intitulée « Bâtiment principal ».

La zone visée par la modification comprend les propriétés de la rue des Manitobains, de la rue Christine-Tourigny, de la rue des Albertains, de la rue des Autochtones, de la rue des Mauriciens et de la rue des Jeannois.

Recommandation du conseil de quartier :

À L'UNANIMITÉ, LES MEMBRES DU CONSEIL DE QUARTIER DE NOTRE-DAME-DES-LAURENTIDES RECOMMANDENT À LA VILLE DE QUÉBEC D'ADOPTER LE PROJET DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG SUR L'URBANISME RELATIVEMENT À LA ZONE 41125HA, R.C.A.4V.Q.158 (LES SENTIERS DU BOISÉ, DISTRICT DES MONTS).

6. INFORMATIONS ET ACTIVITÉS EN 2019

JANVIER 2019

La réunion officielle a été annulée car le quorum réglementaire n'était pas obtenu.

FÉVRIER 2019

Une première demande d'opinion a été faite lors de l'assemblée concernant le règlement R.C.A.4V.Q.155. Elle est mentionnée au point 5 de ce rapport. Il s'agissait de rendre conforme une situation existante des bâtiments entre l'avenue de la Rivière-Jaune et l'entrée sud de l'autoroute Laurentienne par la rue Jacques-Bédard. La *conformité* est un terme souvent employé par les représentants municipaux pour faire passer un règlement en ajustant certaines réalités observées sur le terrain à la réglementation municipale.

La Ville de Québec a proposé une discussion sur la *Vision de l'habitation* à l'aide d'un document comportant différents thèmes : des milieux de vie de qualité, l'habitation et le réseau de transport structurant, l'offre de logement, la sécurité urbaine et la densification urbaine.

La Commission scolaire des Premières-Seigneuries a reçu un message en provenance de la Ville de Québec et l'a relayé aux parents des élèves des écoles Escalade, pavillon 1 et 2. Il concernait le développement résidentiel du Boisé Bon-Pasteur et ses différentes étapes de construction. Le Groupe Custeau a également distribué une lettre d'information aux résidents du quartier les informant des différentes phases de développement du projet, prévues entre 2019 et 2022.

Un organisateur communautaire au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de la Capitale-Nationale désirait entrer en communication avec un ou des membres du conseil de quartier afin d'aborder divers sujets tels que les enjeux du quartier, les projets, les mandats et aussi afin d'inviter à une journée d'information en mars. Plus de détails dans la section MARS 2019 ci-dessous.

MARS 2019

La réunion officielle a été annulée car le quorum réglementaire n'était pas obtenu.

Par le biais de diverses présentations, une journée d'information a permis de se familiariser avec le dernier portrait des données démographiques et socioéconomiques et des données sur la défavorisation sociale et matérielle de Charlesbourg, de recevoir de l'information sur les modalités d'accès aux services du CIUSSS de la Capitale-Nationale et de mieux comprendre le travail de l'équipe

d'organisation communautaire. Le président du CQNDL était présent à cette réunion tenue le 14 mars à l'auditorium de la bibliothèque Paul-Aimé-Paiement. Autres détails dans la section MAI 2019.

AVRIL 2019

À l'occasion de son assemblée générale annuelle (AGA), les élections des membres administrateurs ont donné les résultats suivants : les six administrateurs en fonction ont accepté de poursuivre leur bénévolat au sein du conseil de quartier et aucun autre citoyen n'a offert sa candidature.

Le rapport de l'année 2018 a été déposé ainsi que le rapport des états financiers.

Lors d'une brève réunion immédiatement après l'assemblée générale annuelle (AGA), les administrateurs ont adopté les résolutions pour nommer deux administrateurs cooptés ainsi que pour élire les officiers du conseil (président, vice-président, secrétaire et trésorier) qui seront les mêmes que l'an dernier puisqu'il n'y a pas eu de nouvelles candidatures. Ainsi M. Michel Lambert est demeuré président, M^{me} Kim Girard (membre cooptée) vice-présidente, M. Jacques Turgeon trésorier, M. Pierre Bégin secrétaire, M. Jocelyn Simoneau administrateur et M. Mathieu R. Lortie administrateur coopté.

MAI 2019

Une deuxième demande d'opinion a été faite lors de l'assemblée concernant le règlement R.C.A.4V.Q.159. Elle est mentionnée au point 5 de ce rapport. Le projet de modification présenté proposait d'assouplir les normes d'aménagement des aires de stationnement en cour avant des propriétés situées le long du boulevard du Lac afin de permettre aux véhicules d'accéder au boulevard en marche avant, et ce, de manière plus sécuritaire.

Considérant les nombreux problèmes de circulation qui font l'objet de discussions de façon récurrente depuis plusieurs années, le conseil a déposé un rapport sur *Les problématiques de circulation dans le quartier NDL* préparé par M. Jacques Turgeon et M^{me} Kim Girard, rapport qui présente différentes situations où des améliorations pourraient être apportées pour rendre plus sécuritaires certaines intersections. Le rapport est accessible pour lecture à l'adresse suivante :

https://www.ville.quebec.gc.ca/citoyens/participation-citoyenne/conseils_quartier/notredamelaurentides/documents.aspx

Le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) a présenté un *Portrait de la défavorisation en 2016 - Charlesbourg*, un portrait socioéconomique et un indice de la défavorisation sociale et matérielle des différents quartiers de l'Arrondissement de Charlesbourg dans un document de 76 pages montrant des statistiques comparées selon les données de 2001, 2011 et

2016 de Statistique Canada. La défavorisation se définit comme un état de désavantage relatif face à la communauté locale ou à l'ensemble de la société à laquelle appartient l'individu, la famille ou le groupe.

Considérant qu'une citoyenne du quartier a fait une demande auprès du conseil de quartier Notre-Dame-des-Laurentides pour l'installation de balançoires dans le parc Gaudias-Villeneuve et d'un éclairage en soirée pour assurer la sécurité des usagers, le conseil a envoyé une résolution au conseil d'arrondissement de Charlesbourg pour appuyer cette requête.

Un citoyen a remis un dossier à chaque membre du C.A. ainsi qu'à M. Patrick Voyer concernant une demande pour l'installation d'égouts municipaux afin d'éliminer des fosses septiques sur le boulevard Talbot.

JUIN 2019

Deux résolutions ont été présentées concernant le développement George-Muir nord : une pour connaître l'entité responsable des murs de soutènement qui seront érigés et une autre pour savoir s'il existe une étude de caractérisation des sols et de leur portabilité concernant la phase 3 de ce projet.

Aussi il a été demandé à la Ville de Québec de négocier une entente avec le promoteur pour l'abandon de la phase nord (phase 3) du projet George-Muir nord afin de préserver le milieu forestier humide au nord des rues de l'Angelot et de Bigorre puisque la construction prévue de 30 logements n'est pas un projet majeur ni urgent, que cela n'apportera pas de gros avantages financiers à la Ville mais occasionnera des dommages sur le plan environnemental par la destruction d'une tourbière et d'un marécage boisés identifiés par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

M. Jacques Turgeon a commenté une page résumant le *Bilan de santé 2016 du lac Saint-Charles* par l'organisme APEL (Association pour la protection de l'environnement du lac Saint-Charles et des Marais du Nord). Le rapport mentionne l'état préoccupant de ce lac qui a vieilli de 25 ans en 5 ans. Des solutions majeures doivent être appliquées si on veut que le traitement de l'eau potable soit encore possible dans quelques années. Ce traitement est déjà impossible pour le lac Clément selon l'APEL.

SEPTEMBRE 2019

La réunion a été annulée car le quorum réglementaire n'était pas obtenu.

OCTOBRE 2019

Une troisième demande d'opinion a été faite lors de l'assemblée concernant le règlement R.C.A.4V.Q.167. Elle est mentionnée au point 5 de ce rapport. Le projet de modification présenté proposait d'une part d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment accessoire d'usage commercial (entreprise de ventilation) et d'autoriser aussi une entreprise de déneigement. D'autre part, cette nouvelle réglementation prévoyait aussi d'agrandir une zone voisine afin d'ajuster les limites à celles du lot 6 258 094. Elle vise également à autoriser le groupe d'usages « habitation » d'un seul logement afin de ne pas rendre dérogatoire le bâtiment résidentiel de l'entreprise de déneigement. Ces bâtiments sont situés à l'extrémité est de la rue Pierre-Verret.

M^{me} Nathalie Racicot a été nommée administratrice au sein du conseil d'administration du conseil de quartier Notre-Dame-des-Laurentides alors que M. Mathieu R. Lortie a démissionné suite à un déménagement dans un autre quartier.

M. Jacques Bertrand, administrateur au sein du Club aquatique de Charlesbourg, a déposé une lettre au CQ, demandant son appui pour l'obtention d'un tableau numérique à la piscine de l'Arpidrome. Une telle installation permettrait notamment d'accueillir des championnats de plus grande envergure, générant ainsi des retombées économiques significatives pour Charlesbourg. L'acquisition d'un tel équipement est évaluée à 50 000 \$.

Une citoyenne trouve déplorable de ne pas bénéficier d'une piscine sur le territoire. Elle propose du moins qu'une entente soit prise entre la municipalité du Lac-Beauport et le secteur Notre-Dame-des-Laurentides pour une utilisation de leur piscine. Le conseil a déjà sensibilisé la Ville à la construction d'une piscine mais celle-ci a fait valoir des coûts onéreux, non planifiés pour le moment. M. Patrick Voyer verra à ce que les représentants des loisirs de la Ville de Québec s'entretiennent avec ceux du Lac-Beauport sur une entente potentielle.

On a remercié la Ville de Québec qui a coopéré à la parution d'une annonce dans le Charlesbourg Express pour inciter des citoyens à porter leur candidature comme administrateur (-trice) du conseil de quartier.

M^{me} Kim Girard a mentionné qu'il y a eu un problème de communication entre les Loisirs NDL et le CQ puisque ce dernier n'a pu obtenir de kiosque de présentation lors de la fête de quartier au mois d'août.

NOVEMBRE 2019

M. Denis Demers a été élu à titre d'administrateur coopté au sein du conseil d'administration du conseil de quartier Notre-Dame-des-Laurentides.

Une citoyenne a mentionné que le conseil municipal du Lac-Beauport a informé l'ensemble des usagers de sa piscine que toutes les activités aquatiques étaient dorénavant annulées à cause de sa condition vétuste. Cette citoyenne a ajouté qu'il s'agit d'une bonne opportunité d'encourager un partenariat pour la construction d'une piscine dans le secteur Notre-Dame-des-Laurentides (ex. : entre la Ville de Québec, la Commission scolaire des

Premières-Seigneuries, la Communauté urbaine de Québec, les villes avoisinantes). Les membres du CQ rappellent leur projet initial discuté depuis quelques années, soit la construction d'une piscine à l'école secondaire Le Sommet. Des efforts seront menés pour relancer le dossier.

Un autre citoyen a suggéré d'utiliser un des bâtiments de l'ancien zoo pour un refuge d'animaux. Les organismes tels que Les fidèles moustachus et la SPCA pourraient y être regroupés. Il a aussi signalé que le circuit d'autobus 32 se révèle peu utilisé et que les autobus du RTC roulent vite dans la partie nord de l'avenue de la Rivière-Jaune alors que la vitesse est limitée à 50 km/h. Aussi des motocyclistes et des automobilistes circulent trop vite sur le boulevard Talbot dans ce même secteur nord de la ville. Les policiers sillonnent rarement les environs, si ce n'est lors d'urgence.

On a déjà mentionné que le lac Clément présente un fond de sédimentation dévastateur, occasionnant la mort de nombreux poissons. Une solution éprouvée d'oxygénation devrait y être pratiquée.

Concernant la *Stratégie de sécurité routière 2020-2024* de la ville de Québec, il y a eu pour l'arrondissement Charlesbourg une séance d'information publique le 27 novembre. Une rencontre spécifique pour les administrateurs des CQ était aussi prévue le 5 décembre à l'édifice Andrée-P.-Boucher alors qu'on traitera du rôle des conseils de quartier dans le cadre de cette stratégie.

Des représentants de *La Table de quartier Orsainville* sont venus présenter un dossier sur le parc de l'ex-Jardin zoologique du Québec. À l'aide d'une présentation PowerPoint, messieurs Michel Lagacé et Marcel Pépin ont mis en lumière la richesse environnementale et historique du lieu. Ils promeuvent la conception d'un parc récréatif municipal, accessible en toute saison, dans la couronne nord de la Capitale, pour le profit de l'ensemble de la population de la région de Québec. C'est pourquoi la Table a demandé et obtenu l'appui du CQ Notre-Dame-des-Laurentides pour la soutenir dans cette démarche.

M. Patrick Voyer, conseiller municipal du district des Monts, conviait les citoyens à une rencontre d'informations et d'échanges en novembre. Il a fait mention des projets réalisés et de ceux en cours dans le district. Une trentaine de personnes se sont présentées à cette activité. Deux dossiers ont été abordés principalement par les citoyens : la sauvegarde des terrains de l'ex-Jardin zoologique et le sentiment que la couronne nord est négligée par la Ville. On a appris qu'il y aura réaménagement de la bibliothèque Bon-Pasteur et que le circuit 801 du RTC sera bonifié en vue de la venue du réseau structurant de transport en commun.

DÉCEMBRE 2019

Une quatrième demande d'opinion a été faite lors de l'assemblée concernant le règlement R.C.A.4V.Q.158. Elle est mentionnée au point 5 de ce rapport. Le projet de modification présenté proposait d'inclure à la grille de spécifications le fibrociment comme un nouveau matériau de revêtement extérieur des résidences dans le secteur des rues suivantes : des Manitobains, Christine-Tourigny, des Albertains, des Autochtones, des Mauriciens et des Jeannois.

Lors de l'assemblée du conseil d'arrondissement de Charlesbourg, un citoyen a mentionné que le fibrociment, selon un technologue en bâtiment, possède certains avantages mais il présente aussi des inconvénients liés à sa durabilité et au fait qu'il contient de la silice qui peut provoquer de la silicose par sa poussière. Un représentant de la Ville a répondu que ce matériau est approuvé par le gouvernement québécois et qu'on se prononce seulement sur la qualité esthétique du matériau dans un espace donné.

M^{me} Mélanie Guilmette a été nommée administratrice cooptée au sein du conseil d'administration du conseil de quartier Notre-Dame-des-Laurentides. Ainsi huit personnes font maintenant partie du conseil d'administration.

Concernant la demande d'une piscine intérieure dans le nord de l'arrondissement de Charlesbourg, une résolution de notre conseil d'administration demande à la Ville de Québec:

- d'entamer le dialogue avec les municipalités de Stoneham-et-Tewkesbury et du Lac-Beauport afin de développer une stratégie financière conjointe à l'égard de la construction d'une piscine intérieure de proximité disponible et accessible aux citoyens concernés;
- d'ouvrir à nouveau le dialogue avec la Commission scolaire des Premières-Seigneuries et/ou de tout autre acteur qui pourrait disposer d'un terrain disponible pour la construction d'une future piscine intérieure;
- d'informer, dans les plus brefs délais, le conseil de quartier de Notre-Dame-des-Laurentides de tout développement lié à ce dossier.

Le 5 décembre à l'édifice Andrée-P.-Boucher, les administrateurs (-trices) des conseils de quartier étaient conviés à une rencontre de travail qui traita du rôle que les CQ peuvent jouer dans le cadre de la *Stratégie de sécurité routière* et du soutien nécessaire pour la mise en œuvre de projets mobilisateurs. La discussion en atelier était une façon pour la Ville d'obtenir des suggestions des participants.

7. RÉPONSES À NOS RÉOLUTIONS

Voici un résumé des réponses obtenues aux résolutions envoyées au conseil d'arrondissement de Charlesbourg, et par le fait même à la Ville de Québec.

<u>Résolutions</u>	<u>Réponses</u>
17-CA-03:	rejetée par la Ville - piscine intérieure demandée pour le quartier NDL, voir 19-CA-52 pour le renouvellement d'une demande.
17-CA-05:	rejetée par la Ville - stationnement demandé sur la rue Sherwood près du CLSC La Source.
17-CA-18:	rejetée par la Ville - stationnement limité demandé sur la rue Sherwood pour ceux qui ne veulent pas payer pour le stationnement du CLSC La Source.

18-CA-34: acceptée, arrêts obligatoires toutes directions : chemin de la Grande-Ligne et rue Delage.

19-CA-23: concernant une demande d'étudier la possibilité d'installer des balançoires et un éclairage adéquat dans le parc Gaudias-Villeneuve :

« Le parc Gaudias-Villeneuve est installé sur un réservoir et il occupe la totalité de l'espace disponible pour des aménagements. La portion gazonnée ne peut être excavée puisque tout le système de drainage passe sous cette partie du terrain. Par conséquent aucun autre aménagement ne pourrait être installé à cet emplacement. En ce qui concerne l'éclairage, considérant qu'il s'agit d'un parc de voisinage et en conformité à la politique d'éclairage, il n'est pas prévu procéder à cet ajout. »

19-CA-30: rejetée, non recevable, une réponse négative est parvenue au CQNDL en provenance de la Ville de Québec - Planification de l'aménagement et de l'environnement (projets majeurs et mise en valeur du territoire). Voir le long texte de la réponse en annexe.

19-CA-33: acceptée, demande d'enlever un panneau publicitaire dans un abribus obstruant partiellement la vision à une intersection (boulevard Henri-Bourassa et rue Anne-Bellehache), abribus changé au complet.

19-CA-43: acceptée, concernant une demande pour participer financièrement à l'achat et à l'installation d'un tableau indicateur numérique pour la piscine de l'Arpidrome de Charlesbourg : les achats sont en cours et le tableau devrait être installé en début 2020. Le Club de natation est associé à la démarche.

19-CA-45: concernant une demande de maintenir le zonage actuel et les usages particuliers d'un parc et des espaces verts pour les terrains du parc de l'ex-Jardin zoologique du Québec, la Ville prend bonne note de la résolution du conseil de quartier.

19-CA-52: concernant une demande d'entamer le dialogue avec différents partenaires afin de développer une stratégie financière conjointe à l'égard de la construction d'une piscine intérieure de proximité accessible aux citoyens concernés : un mandat en 2020 de déposer un plan directeur des piscines extérieures et intérieures de la ville aux autorités de la ville.

8. CONCLUSION

Les administrateurs et administratrices du conseil de quartier Notre-Dame-des-Laurentides ont poursuivi la surveillance des différents dossiers.

Certains citoyens ont fait part de leurs projets ou de leurs préoccupations auprès du conseil qui demeure à l'écoute et transmet les informations aux représentants de la

Ville, en émettant des recommandations ou des opinions. Plusieurs résolutions ont obtenu un suivi positif.

Le projet domiciliaire du groupe Custeau, situé du côté nord de la rue George-Muir, a évolué grandement sur le terrain durant l'année 2019 par l'abattage d'arbres, par la réalisation de l'infrastructure souterraine, par l'ouverture de rues et la construction de nombreux jumelés. Le pôle commercial s'élabore également. Des revenus supplémentaires seront versés à la Ville mais on observera aussi davantage d'entretien (rues, égouts, aqueduc, éclairage, déneigement).

Pour prendre connaissance des différents dossiers liés à la vie municipale et affectant inévitablement la réalité du secteur Notre-Dame-des-Laurentides, les administrateurs et administratrices invitent leurs concitoyens à consulter les procès-verbaux, comptes rendus et rapports annuels du CQ Notre-Dame-des-Laurentides sur le site Web de la Ville.

La participation citoyenne aux séances du conseil a été supérieure lors des quatre demandes d'opinion. Par ailleurs, la venue de nouveaux administrateurs et administratrices rafraîchit le conseil administratif. La présence d'autres participants serait bénéfique car le bénévolat a ses limites dans le temps et il faut obtenir de la relève.

9. PLAN D'ACTION 2019

Les actions prévues par le conseil de quartier pour l'année 2019 restent les mêmes:

- Le partenariat en continu avec les organisations du quartier, notamment la Corporation de loisirs secteur Notre-Dame-des-Laurentides, la Corporation de développement communautaire du Grand Charlesbourg, la Maison des jeunes La Marginale ainsi qu'avec les autres conseils de quartier;
- La sécurité routière et piétonnière dans le quartier;
- Une vigie sur le respect de balises face aux nouveaux projets domiciliaires;
- Le transport en commun dans le nord du secteur;
- La protection de l'eau (lac Clément et rivières Jaune et Duberger);
- La promotion du conseil de quartier;
- Une information régulière sur la page Facebook du conseil de quartier.

10. BILAN ET ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2019

Le conseil de quartier de Notre-Dame-des-Laurentides a commencé l'année 2019 avec un montant de 617,16 \$ en caisse. Une subvention de la Ville de Québec, au montant de 885 \$, a été reçue en février 2019.

Le budget de fonctionnement du conseil de quartier de Notre-Dame-des-Laurentides a donc été de 1 502,16 \$ pour l'année 2019.

Les principales dépenses du conseil de quartier concernent les frais de secrétariat pour la rédaction des procès-verbaux, les frais annuels au Registraire des entreprises, les frais fixes bancaires et quelques frais pour le café.

Au total, les frais de fonctionnement ont représenté 827,87 \$ pour l'année 2019.

L'année 2019 s'est finalement terminée avec un solde de **674,29 \$**.

CONSEIL DE QUARTIER DE NOTRE-DAME-DES-LAURENTIDES
ÉTATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 2019

CONSEIL DE QUARTIER DE NOTRE-DAME-DES-LAURENTIDES
ÉTATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 2019

ÉTATS FINANCIERS
 AU 31 DÉCEMBRE 2019

BILAN
AU 31 DÉCEMBRE 2019

	2019	2018
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	674,29	617,16
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créiteur	0,00	0,00
Actif net	674,29	617,16
Total du passif et de l'actif net	674,29	617,16

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2019

LE CONSEIL DE QUARTIER NOTRE-DAME-DES-LAURENTIDES

ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF
NET DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

	2019	2018
	\$	\$
Produits		
Subvention - Ville de Québec (Fonctionnement)	885,00	1500,00
Autre subvention (Projet du parc Bon-Pasteur)	-	667,00
Commandite	-	-
Produits de l'exercice 2019	<u>885,00</u>	<u>2167,00</u>
 Charges		
Fonctionnement	827,87	1050,83
Projet	-	667,00
Charges de l'exercice 2019	<u>827,87</u>	<u>1717,83</u>
 Excédent des produits par rapport aux charges	57,13	449,17
 Actif net non affecté exercice terminé le 31 décembre 2019	674,29	617,16
Radiation année antérieure	-	-
Actif net non affecté au début de l'exercice	<u>617,16</u>	<u>167,99</u>
 Actif net non affecté à la fin de l'exercice	<u>674,29</u>	<u>617,16</u>

ANNEXE

Réponse résolution 19-CA-30 - Développement George-Muir Nord

Dans ce dossier, le promoteur a cédé gratuitement à la Ville les lots 6 074 086 et 6 073 985 en tant qu'espace de conservation naturelle. Ces deux lots totalisent 67 749,5 m², ce qui représente 27 % de sa superficie totale de son terrain, et ce, en plus des espaces cédés pour fin de parc. Or, le dossier de compensation au ministère de l'Environnement pour la destruction des milieux humides est actuellement devant les tribunaux.

A l'origine, seuls les terrains faisaient partie de la compensation, mais considérant le changement de la Loi sur la qualité de l'environnement en cours de route, le ministère a réclamé une compensation financière et la Ville a tenu à conserver les espaces naturels. Le promoteur a ainsi donné une double compensation pour le même projet. Il est important de comprendre que la double compensation a été donnée par le promoteur pour l'ensemble du projet, incluant la phase 3. Une non-réalisation de la phase 3 nécessiterait une réouverture des deux ententes de compensation, soit celle avec le ministère et celle avec la Ville.

Également, pour ce qui est de la dernière phase de développement, celle-ci comprend deux aspects. Une partie sera ouverte en ouverture de rue dont la compétence relève de la Ville. Pour la balance du terrain, une partie du terrain a déjà été vendu à Canac pour un agrandissement de sa propriété. Or, l'agrandissement de Canac permet l'établissement d'un lien d'urgence permettant de désenclaver la rue L'Angelot et le Carré Aristote pour des fins de sécurité civile. Cette phase permet également le bouclage du réseau d'aqueduc et améliore la sécurité publique. Enfin, un accès est prévu à l'ensemble du terrain municipal reçu de la part du promoteur via le présent projet (phases 1-2- 3) ainsi qu'une butte-écran.

L'entente prise avec les citoyens et le promoteur était de faire le développement en entier incluant une cession à la Ville en parc et en milieux humides (donation) supérieure aux standards en la matière. Cette entente a été entérinée une première fois par le conseil de ville dans la résolution CV-2018-0683 pour le dépôt de l'ensemble du projet et le début de la phase 1. Cette résolution a été appuyée par la résolution du conseil de ville CV-2019-0451 pour la réalisation de la phase 2 du projet, soit l'aménagement de feux de circulation desservant le pôle commercial projeté à l'intersection de la bretelle de l'autoroute et de la rue George-Muir. Enfin, une 3e résolution devrait être demandée au conseil de ville au début de l'année 2020 pour la réalisation de la phase 3.

La demande du conseil de quartier nous apparaît non recevable compte tenu de l'avancement du dossier et des faits expliqués précédemment.